

suprême la constitutionnalité de l'acte de tempérance, 1878 ? Si oui, quand ?

M. McDONALD (Pictou) : Oui, le 17 janvier dernier.

M. ROSS (Middlesex-Ouest) : Je demande la permission d'ajouter : " et qui ? "

M. McDONALD (Pictou) : Monsieur Christopher Robinson et monsieur Lash, député ministre de la justice.

#### CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN—CONTRATS DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

##### INTERPELLATION.

M. BLAKE : Les contrats comportant la construction de 127 milles du chemin de fer dans la Colombie britannique ont-ils été passés entre le gouvernement et les entrepreneurs ? Si oui, quel jour ? Ces contrats seront-ils bientôt déposés sur le bureau de la Chambre ? Sont-ils faits sujets à la sanction du parlement ?

SIR CHARLES TUPPER : J'ai l'honneur de répondre que des contrats ont été adjugés pour la construction des 127 milles dans la Colombie britannique ; qu'ils ont été faits entre le gouvernement et l'entrepreneur. Je ne me rappelle pas en ce moment le jour où ils ont été conclus, mais ce jour sera indiqué dans la copie des contrats qui sera déposée sur le bureau de la Chambre avant la fin de la séance d'aujourd'hui, je pense. Ils ne sont pas faits sujets à la sanction de la Chambre, mais exécutés en vertu de l'autorisation donnée l'année dernière.

#### REPRÉSENTATION DU CANADA A LONDRES.

##### INTERPELLATION.

M. BLAKE : Existe-t-il une correspondance échangée avec le gouvernement impérial au sujet de la nomination d'un représentant du Canada résidant en permanence à Londres, et cette correspondance sera-t-elle bientôt déposée sur le bureau de la Chambre ?

SIR JOHN. A. MACDONALD : Il existe, en effet, une correspondance à ce sujet. Elle n'est pas encore complète, mais le sera bientôt. Aussitôt que complétée, elle sera soumise à la Chambre.

#### CONTRATS DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

##### INTERPELLATION.

M. BLAKE : En présence des révélations de M. Ross.

tions qui ont été faites récemment au sujet de certaines pratiques auxquelles l'entrepreneur des impressions du parlement a eu recours pour obtenir le contrat, le gouvernement a-t-il l'intention de proposer au parlement un moyen de remédier aux conséquences préjudiciables au public que ces pratiques peuvent avoir et pour en éviter la répétition à l'avenir ?

SIR JOHN A. MACDONALD : L'intention du gouvernement est de demander que les mêmes membres de la Chambre des Communes qui formaient le comité des impressions, l'année dernière, en fassent partie cette année encore. Une motion sera présentée en cette Chambre leur donnant instruction de faire sentir au comité collectif la nécessité de s'occuper des récentes révélations—pour me servir des expressions de l'interpellation—et de faire connaître les moyens qu'il y aurait à prendre pour éviter la répétition de pareilles révélations à l'avenir.

#### LIMITES ENTRE ONTARIO ET LES TERRITOIRES DE L'OUEST.

##### INTERPELLATION.

M. BLAKE : Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer, pendant la présente session, une mesure ratifiant la sentence arbitrale rendue sur la question des limites entre Ontario et les Territoires de l'Ouest ?

SIR JOHN A. MACDONALD : Le gouvernement n'a pas l'intention de présenter une mesure de ce genre.

#### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE.

##### DEMANDE D'ARRÊTÉS DU CONSEIL.

M. COCKBURN (Muskoka) : Monsieur l'Orateur, le changement de programme adopté par le gouvernement, depuis la dernière session, par rapport à l'embranchement de la baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique, m'autorise à présenter la motion que je vais faire. Ce changement de programme a entraîné, je crois, de graves conséquences, non seulement pour le pays en général, mais particulièrement aussi pour le comté que je représente—comté qui embrasse un territoire de près de cent vingt milles en longueur sur une largeur d'environ soixante milles. La plupart des honorables membres se rappelleront qu'un contrat a été adjugé à messieurs Charle-